

COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Mars 2013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

En exercice : 22
Présents : 18
Votants : 18

L'an deux mil treize

Le vingt huit mars

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur DAVID Jean-Louis, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 21 mars 2013.

PRESENTS : Mme Gabrielle CHEVIGNON, Mr Daniel FRECHET, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Yves HAZEBROUCQ et Mr Robert DARMET, Adjoints.

Mr Bernard VERRIERE, Mr Jean-Michel REY, Mr Jean-Christophe LAFFAY, Mme Françoise MASSON, Mr Fabien GOUTARD, Mr Bernard SADOT, Mme Monique DURAND, Mme Gisèle BRESSON, Mr Jean PRADEL, Mme Nathalie POUYET, Mr Alain CHABANON, et Mme Martine MATTONI.

Absents excusés n'ayant pas donné procuration :

Mr Marc PATAY,
Mme Françoise BARATE,
Mr Damien REDON,
Mme Marie-Françoise BARLERIN.

Secrétaire de séance : Mr Jean-Christophe LAFFAY.

OBJET : *Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 mars 2013.*

Lecture faite du compte-rendu de la séance précédente, Monsieur le Maire aborde les points suivants :

• **OUVERTURE DES OFFRES RECUES CONCERNANT LA
CESSION DE LA MAISON DES MARINIERS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibérations prises lors des séances des 13 septembre 2012 et 13 Décembre 2012, le Conseil Municipal approuvait le principe de cession à titre onéreux du bâtiment « Maison des Mariniers » ainsi que les modalités de vente par attribution du bien au plus offrant avec ouverture des offres lors d'une séance publique d'un Conseil Municipal.

Monsieur le Maire procède à l'ouverture des deux plis contenant des offres reçues en mairie. La proposition de Monsieur Etienne Marcel PROST s'élève à 135 000 €. Celle de Monsieur Arnaud DECOMBE et Madame Hélène MARCHESE s'élève à 128 007,03 €.

Considérant que l'estimation des domaines s'élevait à 135 000 €, l'offre de Monsieur Etienne Marcel PROST est donc retenue à l'unanimité; celle-ci étant tout à fait favorable aux intérêts de la commune.

• **DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE –
COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 16/05/2008, l'assemblée délibérante a délégué au Maire un certain nombre de ses attributions au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et ce, pour faciliter la bonne marche de l'administration communale.

Monsieur le Maire présente alors au Conseil Municipal les décisions qu'il a prise en vertu de cette délégation depuis le dernier Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal de Commelle-Vernay prend note de cette décision.

• **COMPTE ADMINISTRATIF 2012 – COMPTE DE GESTION 2012 –
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2012**

Sous la présidence de Monsieur FRECHET, Adjoint chargé des finances, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif communal 2012, celui-ci avait été présenté à titre d'information lors du Conseil Municipal du 07 février 2013.

Il s'établit ainsi :

Résultat	Section Investissement	Section Fonctionnement	Totaux
Budget communal	- 782 849,68 €	1 169 748,03 €	386 898,35 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

A - DEPENSES

Les dépenses y compris le déficit antérieur reporté s'élèvent à 1 819 371,05 €
Les restes à réaliser au 31/12/2012 à 316 181,01 €

B - RECETTES

Les recettes atteignent la somme de 1 326 594,38 €
Les restes à réaliser ressortent à 26 108,00 €

Le résultat de la section d'investissement à la clôture de l'exercice s'élève donc à - 782 849,68 €.

II – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - DEPENSES

Les dépenses de l'exercice s'élèvent à 1 222 915,28 €

B - RECETTES

Les recettes de l'exercice y compris l'excédent antérieur reporté s'élèvent 2 392 663,31 €

Le résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice s'élève donc à 1 169 748,03 €.

Monsieur FRECHET précise que ce sera donc la somme de **1 169 748,03 €** qu'il sera possible de reporter en excédent de fonctionnement au Budget Primitif 2013, il est décidé d'affecter le résultat comme suit :

- *affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour un montant de - 782 849,68 €,*
- *affectation à l'excédent reporté (compte 002) pour un montant de 386 898,35 €.*

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif du budget communal 2012, ainsi que le compte de gestion présenté par le Trésorier au titre de l'année 2012.

Monsieur FRECHET termine sa présentation en remerciant les services pour le travail accompli.

• TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR L'ANNEE 2013

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux textes, le Conseil Municipal doit voter les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2013.

Le budget primitif 2013 approuvé lors de la réunion du Conseil Municipal de ce jour a été élaboré sur la base d'un produit fiscal attendu de 948 000 €.

Monsieur FRECHET fait une rapide présentation des taux de fiscalité directe des 5 autres communes de Grand Roanne Agglomération et souligne qu'une augmentation des taux de la commune de COMMELLE-VERNAY avait eu lieu en 2009 aussi le budget 2013 a été élaboré avec des taux inchangés comme celui des années 2010, 2011 et 2012.

Monsieur le Maire propose le vote des taux de fiscalité directe locale comme suit :

Libellés	Taux proposés par l'assemblée délibérante
Taxe d'habitation	8.04 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	15.71 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	42.76 %

Le Conseil Municipal de COMMELLE-VERNAY, à l'unanimité approuve ces taux.

- **VOTE DU BUDGET 2013**

Monsieur le Maire présente le projet de budget de la commune pour l'année 2013. Il précise que deux réunions de travail ont eu lieu avec l'ensemble du Conseil Municipal pour élaborer ce projet de budget en février et mars 2013.

Les dépenses et les recettes d'investissement et de fonctionnement sont explicitées ligne à ligne. Les différentes opérations d'investissement sont présentées au Conseil Municipal notamment pour ce qui concerne l'aménagement du restaurant scolaire, le préfabriqué des jeunes et les différents travaux de voirie (impasse Pierre Curie, rue Denis Papin, trottoirs rue du 11 novembre, l'accessibilité de l'allée du Four à pain et de la rue du Bicentenaire, entrée de Commelle, pénétrante secteur Gassouillat).

A l'unanimité, le budget est voté par le Conseil Municipal.

- **CONTRAT COMMUNAL SIMPLIFIE AVEC LE CONSEIL GENERAL - APPROBATION**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'afin de répondre au plus près aux besoins des communes dans le cadre de leur politique d'aménagement et accompagner l'amélioration du cadre de vie des communes rurales, le Conseil Général de la Loire a décidé, depuis 2009, la mise en place de Contrats Communaux Simplifiés (COCS).

Après avoir défini un programme d'aménagement pour la commune, une étude financière a été réalisée par la Direction des Finances du Conseil Général. Celle-ci a conclu à la viabilité financière des opérations projetées. Afin de rentrer dans sa phase opérationnelle, ce programme d'aménagement doit faire l'objet d'une contractualisation avec le Département de la Loire. Dans ce cadre, il y a lieu de signer un contrat communal simplifié avec le Conseil Général.

Monsieur le Maire procède à la lecture du contrat communal simplifié.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer le COCS.

**• REAMENAGEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE –
DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DE LA LOIRE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Commelle-Vernay envisage de réaménager le restaurant scolaire. Depuis le 1er janvier 2013, la restauration scolaire est assurée par la commune. Le style de restauration a évolué en passant, depuis le 21 janvier 2013, d'une restauration de type « cantine » à un mode self. Un nouveau mode de gestion a été mis en place et plus de 80% des familles adhèrent au portail famille, preuve du succès de l'opération. Monsieur le Maire remercie les agents qui accompagnent les parents au quotidien, occasionnant un surcroît de travail.

Cette évolution nécessite un aménagement des locaux existant, aussi cela a été inscrit dans la démarche de COCS (CONtrat Communal Simplifié) entreprise avec le Conseil Général. Les travaux ne peuvent être réalisés que pendant les périodes de vacances scolaires pour éviter tout désagrément pour les enfants et les enseignants. Aussi, une demande de dérogation a été faite et obtenue le 03 mars 2013.

Cette opération est estimée ce jour à 48 142,00 € HT. Compte tenu du coût relativement élevé de cette opération, Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général de la Loire. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

**• AMENAGEMENT DE L'ENTREE NORD DE COMMELLE –
DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DE LA LOIRE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Commelle-Vernay envisage d'aménager l'entrée nord de Commelle principalement pour des raisons de sécurité et de fonctionnalité. Cet aménagement de l'entrée nord de Commelle a été inscrit dans la démarche de COCS (CONtrat Communal Simplifié) entreprise avec le Conseil Général.

Cette opération est estimée ce jour à :

Tranche 1 : 85 000,00 € HT

Tranche 2 : 92 500,00 € HT

Tranche 3 : 107 700,00 € HT

Tranche 4 : 70 600,00 € HT.

Compte tenu du coût élevé de cette opération, Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général de la Loire. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

• **REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER ET NON ROUTIER COMMUNAL DUE PAR LES OPERATEURS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES**

Monsieur DARMET, Adjoint, rappelle à l'assemblée que l'occupation du domaine public communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé. Aussi, il est nécessaire de délibérer pour fixer les tarifs annuels pour l'année 2013.

- Pour le domaine public routier :
30 € par kilomètre et par artère en souterrain
40 € par kilomètre et par artère en aérien
20 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques
- Pour le domaine public non routier :
1000 € par kilomètre et par artère en souterrain et en aérien
650 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les tarifs proposés.

• **MISE A DISPOSITION GRATUITE DE CERTAINS EQUIPEMENTS DE LA COMMUNE A DES ASSOCIATIONS EXTERIEURES ET/OU A DES PARTICULIERS – MONTANT DES CAUTIONS A RETENIR**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune est amenée à mettre gratuitement à disposition certains de ses équipements (salle omnisport, salle de réunion de la Grange, etc...). A chaque fois, une convention est signée mais il est souhaitable de fixer, par délibération, le montant de la caution à demander au cas où des dégradations seraient constatées lors de l'état de lieux sortant. Il est proposé les montants suivants :

- Dégradations, nuisances sonores et/ou environnementales 250 Euros
- Mauvais nettoyage 170 Euros
- Absence de nettoyage 270 Euros.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les tarifs proposés.

• **CHANTIERS EDUCATIFS – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL GENERAL, LA COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY, LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE DE LA LOIRE ET L'ASSOCIATION SESAME**

Monsieur DARMET, Adjoint, expose à l'assemblée que lors de sa séance du 04 mars 2013, le Conseil Général de la Loire a décidé de poursuivre le financement des chantiers éducatifs sur la commune de COMMELLE-VERNAY pour un volume de 400 heures sur l'année 2013.

Aussi, le Département de la Loire, la DDPJJ de la Loire, l'association Sésame et la commune de COMMELLE-VERNAY s'engagent à promouvoir ensemble le dispositif « chantiers éducatifs » et ce par la signature d'une convention établie jusqu'au 31 décembre 2012. Ces chantiers ont pour objet, dans un cadre réglementé, de développer pour des jeunes en difficulté (âgés de 16 à 25 ans, résidant de préférence sur la commune) la mise en situation de travail sur des secteurs économiquement non concurrentiels en contrepartie d'une rémunération.

Mr DARMET souligne que la participation de la commune à la rémunération des jeunes est de 7,57 € de l'heure. Cette participation est identique à celle du Conseil Général. Le Conseil Municipal examine et approuve, à l'unanimité la convention concernant les chantiers éducatifs.

• **CESSION D'UNE PARTIE DU CHEMIN DAVID AU PROFIT DU SYNDICAT RHONE LOIRE NORD – MODALITES DE VENTE**

Mr HAZEBROUCQ, Adjoint, rappelle que par délibération du 3 Juin 2010, il avait été acté le déclassement du domaine public communal d'une partie du Chemin David (tronçon situé au-delà de la station de traitement), représentant une longueur de 145 mètres et le principe d'une cession ultérieure de cette parcelle nouvellement créée au profit du Syndicat Rhône Loire Nord.

Deux documents d'arpentage ont été dressés par le cabinet de géomètres FAVIER ARMILLON en date du 28/10/2010. Ils concernent les parcelles BX 151 de 294 m² et BW 17 de 318 m². Une estimation des Domaines a été rendue par un avis daté du 13/03/2013 pour un montant de 0,40 €/m². Le prix de cession envisagé à 1 € n'appelle aucune observation de leur part compte tenu de la situation de ce chemin. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette cession.

• **NOMINATION ET NUMEROTATION D'UNE IMPASSE PRIVEE SUR LA ROUTE DE VERNAY**

MR DARMET, Adjoint, informe l'assemblée que par délibération du 26 janvier 2012, la municipalité avait approuvée la dénomination et la numérotation de 30 impasses privées de la commune ceci dans le but de faciliter le repérage des habitations.

Aujourd'hui, la commune est sollicitée par un administré qui souhaite que l'on nomme son impasse à la suite de la construction récente de deux maisons portant à trois le nombre de maisons desservies par cette voie. Cette impasse étant située sur la

route de Vernay, le nom choisi devra respecter le thème des plantes aquatiques. Il est proposé de nommer cette impasse : impasse Lobelia. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- **REFORMES DES RYTHMES SCOLAIRES**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les termes du décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire. Ce décret précise le cadre réglementaire de la réforme des rythmes scolaires dans le premier degré qui entre en vigueur à la rentrée 2013. Le décret prévoit un retour à la semaine de 4,5 jours. Il ouvre également la possibilité de décider de différer d'une année l'entrée de l'application de la réforme des rythmes scolaires. Dans ce cas, il convient d'en faire la demande auprès du directeur académique au plus tard le 31 mars 2013. Aussi, Monsieur le Maire souligne que le Conseil Municipal doit se positionner sur la date d'application de la modification des rythmes scolaires.

Il précise que des réunions de dialogue et de concertation seront menées avec les enseignants, les parents d'élèves, les associations dont la Grange Aventure. Il en est ressorti clairement le souhait majoritairement exprimé de solliciter un report de la date de la mise en œuvre de cette réforme. Il ajoute qu'une méthode de travail a été proposée.

Après des échanges sur les avantages qu'il y aurait eu à ce que toutes les communes de l'ancienne structure de Grand Roanne Agglomération adoptent la même date d'application, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reporter à septembre 2014 la modification des rythmes scolaires sur la commune.

- **PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur FRECHET, Adjoint, informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs suite à un changement au sein des services de la mairie de Commelle-Vernay. Aussi, il est proposé la création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à 30 heures hebdomadaires au 01 mars 2013 en lieu et place d'un poste pourvu à 27h30 hebdomadaires. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 20.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 28 mars 2013.

 Le Maire
J.L. DAVID
